

Séance publique du 10 mai 2004

Délibération n° 2004-1881

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec l'Espace textile - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement pour les secteurs de la mode et affirme le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat.

Cette politique s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise.

La politique de Lyon vision mode

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon vision mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la Communauté urbaine en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

L'objectif est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Un des axes de développement de cette politique est le soutien à la création. Il s'agit notamment de diffuser la création dans le tissu économique et industriel et de favoriser le développement de partenariats entre les créateurs et les industriels. Pour cela, Lyon vision mode prend appui sur différentes structures, dont la Villa Créatis (Lyon-Vaise), dont la réalisation a fait l'objet de financements privés et publics, ces derniers ayant été assurés par les collectivités locales : la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, la communauté urbaine de Lyon et la ville de Lyon. La Villa Créatis accueille le siège des organismes professionnels de la création (Unitex, Setlr, Espace textile, Espace mode, CED, etc.) et doit assurer un rôle important pour la promotion et le soutien à la création à travers des actions de promotion des savoir-faire et la diffusion de l'esprit créatif.

Ces actions de promotion doivent permettre, notamment, aux différents professionnels de la mode et de la création de se développer dans le domaine de la création et de l'innovation, afin qu'ils puissent se positionner sur le renouvellement des produits et sur de nouveaux marchés.

Ces actions sont rendues nécessaires pour les entreprises du secteur textile et de l'habillement, qui doivent faire face à des mutations importantes (élargissement des échanges mondiaux d'ici à 2005). Elles doivent adapter leurs stratégies au durcissement de la concurrence internationale. Pour cela, une démarche collective et portant sur une dimension territoriale est importante.

L'Espace textile, installé à la Villa Créatis, souhaite développer des animations professionnelles au sein de ce lieu afin qu'il devienne un outil de communication et de promotion pour les professionnels de la création de la région, avec un rayonnement national et international.

Dans ce cadre-là, la Communauté urbaine souhaite soutenir l'Espace textile pour l'année 2004.

Le programme 2004 de l'Espace textile en ce qui concerne l'animation de la Villa Créatis.

L'Espace textile

L'Espace textile est une association Loi 1901 qui a pour objet principal de mettre en œuvre tous les moyens destinés à favoriser la création et à développer la promotion et la communication des professions textiles et habillement de Lyon et sa région. En particulier, elle doit s'attacher à renforcer sur tous les plans, en local et vers l'international, l'image positive de l'industrie textile dans toutes ses composantes et contribuer, par là-même, au rayonnement économique culturel et touristique de Lyon et sa région.

L'association assure, en conséquence, dans le cadre de sa vocation :

- *l'animation, l'administration et la gestion d'un centre de ressources et conseils dans les domaines de :*

- . la création textile et les tendances mode,
- . la promotion, le développement vers l'international et les exportations,
- . la promotion et la communication de l'image du textile international, national et rhônalpin ;

- *la mise en œuvre et le suivi :*

- . d'opérations collectives ou spécifiques pour son compte ou pour celui d'autres organismes de la profession,
- . d'expositions, manifestations, séminaires et forums,
- . et d'une manière générale, toute action ou entreprise complémentaire concourant au développement de ce secteur industriel.

L'Espace textile a été créé en 1998 par les professionnels du textile et de l'habillement de la région , à savoir Unitex, Unihra, Setlr.

Il est à noter que l'Espace textile développe des partenariats privilégiés avec le salon première vision (premier salon mondial des tissus dont le siège social est à Lyon).

Le programme d'animations de la Villa Créatis

Quatre projets seront menés :

- *Vision textile : observatoire européen des pratiques d'achat textile*

. constat : Les grandes mutations prévues d'ici à 2005, dans le cadre des échanges mondiaux (disparition des quotas, effets croissants de l'entrée de la Chine dans l'organisation mondiale du commerce, élargissement de l'Europe, etc.) vont complètement bouleverser les stratégies d'achats de la distribution en général,

. les informations sur l'évolution d'achat des distributeurs, des confectionneurs et des marques deviennent un enjeu stratégique pour les petites et moyennes entreprises du textile.

Objectif de l'observatoire :

. monter un observatoire pérenne de la distribution en Europe pour le prêt-à-porter féminin. La remise à jour se fera tous les ans,

. créer un événement annuel, point de rencontre national pour l'amont et l'aval de la filière.

Public concerné : les entreprises du textile, les entreprises de la distribution, les confectionneurs et les marques.

- *Guide qui fait quoi ?* : les objectifs sont de recenser l'ensemble des acteurs de la filière, de valoriser l'ensemble des savoir-faire des métiers de la création et de donner une existence à ce pôle d'excellence. Ce guide permettra de communiquer sur ces savoir-faire auprès d'une cible de donneurs d'ordre nationaux.

- *Conférences :*

Deux événements sont prévus :

. nouveau monde, nouveaux consommateurs. Quelles conséquences pour votre entreprise ? (avril) : l'ensemble des industriels de toute la filière dépendent du consommateur final. Il est stratégique pour les dirigeants de connaître les grands courants socio-culturels qui vont sous-tendre les comportements des consommateurs aujourd'hui et demain,

. pays de l'Europe centrale et orientale (novembre) : conférence sur la sous-traitance, thème qui se généralise. Les pays de l'Est, surtout avec l'élargissement de l'Europe, seront une opportunité intéressante pour les industriels et une alternative possible à la concurrence asiatique.

Ces conférences ont pour objectifs de :

- . valoriser l'image de la profession,
- . amorcer le rayonnement de la Villa Créatis,
- . créer l'événement sur des thèmes fédérateurs pour l'ensemble de la filière,
- . apporter des informations opérationnelles aux entreprises,
- . provoquer des rencontres et échanges entre professionnels, institutionnels, et journalistes.

- *Exposition pays de l'Europe centrale et orientale :*

En complément de l'exposition qui aura lieu en novembre, une exposition sera organisée à la Villa Créatis, en synergie avec la Biennale de la danse. L'objectif est de montrer le savoir-faire des industriels, de promouvoir la Villa Créatis et de valoriser la créativité qui existe dans l'agglomération.

Budget prévisionnel : coût total : 530 249 € TTC.

. Dépenses :

- prestations de services :	256 314 €,
- communication :	60 996 €,
- voyages et déplacements :	14 914 €,
- frais divers :	13 275 €,
- animation :	184 750 €;

. Recettes :

- Région :	203 100 €,
- profession-entreprises :	156 649 €,
- Drire :	100 500 €,
- Communauté urbaine :	70 000 €.

L'évaluation de l'Espace textile, pour les actions 2004 , portera sur :

- l'amorçage du rayonnement national et international de la Villa Créatis,
- une crédibilité reconnue du sérieux et de la pertinence de l'observatoire européen du prêt-à-porter féminin, unique en son genre et pérennisation de cet événement à Lyon, comme le rendez-vous incontournable de la profession,
- une meilleure lisibilité des savoir-faire de la profession et du pôle d'excellence de l'agglomération lyonnaise.

Les modalités :

Il est proposé que la communauté urbaine de Lyon intervienne au profit de l'Espace textile à hauteur de 70 000 € pour l'exercice 2004 afin de permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec l'Espace textile.

2° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 70 000 € à l'Espace textile.

3° - Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,